

06 fév 2015 -10:53

Appartient à Conseil des ministres du 6 février 2015

Dispositions diverses en matière d'énergie

Sur proposition de la ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable Marie-Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'énergie.

L'avant-projet modifie tout d'abord la loi sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité et prolonge la durée de vie des centrales nucléaires de Doel 1 et de Doel 2 de dix ans, afin de contribuer à la sécurité d'approvisionnement électrique en Belgique.

Il vise également à créer un fonds budgétaire intitulé *transition énergétique*, destiné à encourager la recherche et le développement dans des projets innovants dans le domaine de l'énergie et notamment pour développer la production et le stockage d'énergie

Enfin, l'avant-projet transpose partiellement en droit belge la directive européenne* relative à l'efficacité énergétique.

Cet avant-projet met en oeuvre une partie de la décision du gouvernement du 18 décembre 2014 et vise à remédier aux problèmes de sécurité d'approvisionnement et de risques de pénurie en électricité ainsi qu'aux incertitudes liées au redémarrage des unités Doel 3 et Tihange 2 et à la fermeture de centrales thermiques à partir de 2015.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

* directive 2012/27/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be